

L'ACTU DU TERRITOIRE

« **Continuons à bien vivre ensemble** »



Travaux de Rénovation de la mairie et de ses abords

Les travaux de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment à Martragny (ancien logement, ancienne école) se poursuivent. Les travaux de démolition à l'intérieur des locaux sont pratiquement terminés. La toiture avec la pose des panneaux photovoltaïques et de nouvelles tuiles est achevée. La phase d'aménagement à l'intérieur de la nouvelle mairie est en cours : électricité, plomberie, cloisons. A l'issue de celle-ci, il restera la peinture, les sols afin que les agents communaux prennent possession de leurs nouveaux locaux. Ensuite, les travaux se poursuivront dans le nouveau local chaufferie, dans le futur logement communal et dans la salle du conseil municipal. Les travaux de terrassement (réseaux) sur le parking se dérouleront d'ici la fin de ce premier semestre. Votre mairie reste ouverte durant les travaux et le stationnement se fera sur le parking de la salle polyvalente.

Autres travaux programmés

Les travaux d'effacement (enfouissement) des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication sont maintenant terminés sur :

- La Rue des Verts Prés à Coulombs,
- Les Rues du Lavoir et des Sources, chemin de Vaussieux à Martragny,
- La Rue de Québec et le haut de la rue Saint-Martin à Cully.

Des travaux de voirie sont programmés avec la communauté de communes Seules Terre et Mer sur ces rues. Ceux de la rue de Québec seront effectués à l'issue des travaux du syndicat du Vieux Colombier pour la rénovation du réseau d'eau potable.

Par ailleurs, des tables de pique-nique seront installées sur les 4 communes historiques.

Informations diverses

Réglementation du stationnement des véhicules électriques

Vu l'article R417-10 du Code de la Route, est considéré comme gênant la circulation publique le stationnement d'un véhicule devant les dispositifs destinés à la recharge en énergie des véhicules électriques.

Les propriétaires des véhicules thermiques qui se garent sur ces emplacements encourent une amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (amende forfaitaire de 35 €).

Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Dépôts sauvages

De nombreux dépôts sauvages de déchets aux pieds des containers sont à déplorer. Il est bon de rappeler que ces containers sont des points de recyclage et ne jouent pas le rôle de déchèterie. Ces déchets doivent être déposés **à l'intérieur du container** correspondant. Les autres déchets doivent être apportés à la déchèterie et non déposés n'importe où (déchets verts au bord des routes et des champs etc...), car tout dépôt d'ordures au sol est passible d'une amende.

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, précise que dans les propriétés privées : les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des **particuliers** ou des **professionnels** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses, les scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Ils sont interdits en dehors de ces horaires, ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf pour les tondeuses de 10h00 à 12h00.

De plus, il est rappelé d'éviter les nuisances sonores causées par des comportements humains ou par des animaux (l'article R1336-5 du Code de la Santé Publique).

Lutte contre le frelon asiatique

Depuis plusieurs années, la commune de Moulins en Bessin a signé une convention avec le département pour la lutte contre le frelon asiatique. En raison des nouvelles modalités de prise en charge par le Département cette année (diminution de sa participation), 50% du coût de destruction d'un nid seront à la charge du riverain et les 50% restants seront payés par la Commune et le Département.

L'organisme chargé de l'organisation de la lutte est le FREDON. N'hésitez pas à consulter leur site qui vous apportera toutes les informations utiles. <https://fredon.fr/normandie/>

N'intervenez surtout pas vous-même !

Faites appel à nos correspondants : en téléphonant à la mairie : 02 31 80 20 10 ou par courriel :

mairie@moulinsenbessin.fr

Attention : au printemps, un essaim d'abeilles peut se poser dans votre jardin (essaimage naturel). L'abeille est une espèce protégée.

En aucun cas, vous ne devez détruire l'essaim. Signalez-le à la commune qui se chargera de contacter un apiculteur pour récupération.

Numéros d'urgence

15 SAMU	17 Police secours	18 Sapeurs-pompiers	112 Appels d'urgence européen
115 Hébergement d'urgence	119 Enfance maltraitée	196 Secours en mer	3919 Violences conjugales
	3020 Harcèlement scolaire	114 par SMS pour les personnes malentendantes	

Citykomi

Très simple à utiliser et très efficace, cette application gratuite vise à faciliter la vie des habitants dans leur quotidien. Ainsi chacun peut recevoir directement les informations ou les alertes propres à la vie locale sur son smartphone ou sa tablette.



Un flyer est à votre disposition en mairie.

Contact

Mairie de Moulins en Bessin
1040 Rue de Creully – Martragny
14740 Moulins en Bessin
Tél : 02 31 80 20 10
Mail : mairie@moulinsenbessin.fr
Web : <http://www.moulins-en-bessin.fr/>

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi :
13h30 – 18h00
Mercredi :
13h30 – 16h30
Vendredi :
09h00 – 12h00

Édito

Chères habitantes, chers habitants,

En raison des situations nationale et internationale, ces quatre dernières années de mandat ont été jalonnées de nombreux défis à relever pour votre équipe municipale. Notre mission est aussi de trouver des solutions.

La gestion d'une commune, c'est également de faire face :

- aux procédures complexes,
- à la diminution des moyens financiers,
- aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général,
- à l'initiative individuelle virant parfois au manque de respect des biens et des personnes.

Elle exige de la résistance et une implication de chaque instant pour mener à bien les projets.

La volonté de votre conseil municipal reste intacte et fidèle à son engagement initial.

C'est dans ce contexte que vos élus(es) ont voté le budget 2024. Les taux d'imposition n'ont pas augmenté encore cette année malgré l'augmentation par l'Etat de la base de la taxe foncière de 3.9%.

Par ailleurs, la saison printanière laisse la place à l'été, avec les nombreux rendez-vous exceptionnels en cette année 2024 (liste non exhaustive) :

- Les Commémorations du 80^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie,
- Le Championnat du Monde de Char à Voile du 29 juin au 05 juillet 2024 sur les plages d'Asnelles et de Gold Beach en Normandie,
- Les Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août 2024 (avec le passage de la flamme dans le Calvados qui a eu lieu le 30 mai 2024),
- Les Jeux Paralympiques du 28 août au 08 septembre 2024.

Enfin, je profite de cet éditto pour remercier nos associations communales qui organisent tout au long de l'année des manifestations pour notre population.

Bonne lecture !

Véronique GAUMERD, Maire

Agenda

23 Juin - APE les Gribouilles
Kermesse annuelle (RPI Coulombs)

30 Juin - Cully Animation
Brocante-méchoui à Cully

14 Septembre – 18h00 - Association
Sauvegarde de l'église de Rucqueville :
Concert donné par la formation
« Ondes Galantes », 6 musiciens
proposeront des œuvres de LULLI

21/22 Septembre - Association
Sauvegarde de l'église de Rucqueville :
Journées du Patrimoine

28 Septembre - Cully Animation
Balade vintage et fête des voisins à
Cully

10 Novembre - 11h00 : Association des
anciens combattants
Martragny/Rucqueville
Commémoration au Monument aux
Morts à Martragny

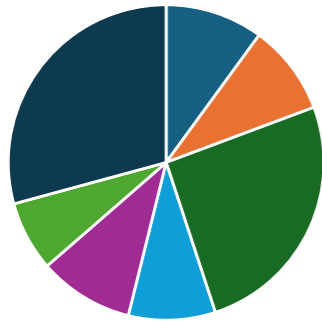
17 Novembre - Municipalité
Repas des aînés

24 Novembre - Moulins en Bessin
Temps Libre
Marché de Noël

30 Novembre - Cully Animation
Repas et soirée dansante à Martragny

15 Décembre - Associations
Communales et Commune
Arbre de Noël des enfants

Dépenses Investissement en euros

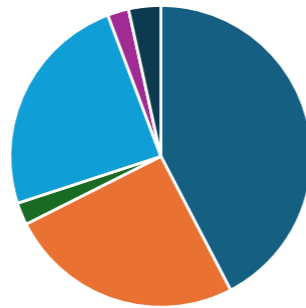


Immobilisations incorporelles	87069,02 €
Subventions d'équipement versées	80488,22 €
Immobilisations corporelles	222446,28 €
Immobilisation en cours	77292,45 €
Emprunts et dettes assimilées	84605,23 €
Opération d'ordre	62192,18 €
Exécution négative	253565,58 €

Total : 867658,96 €

Frais d'étude
Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC)
Terrains, plaines de jeux, travaux/bâtiments, cœur de bourg
Coulombs, défense incendie, véhicules, ordinateur
Diagnostics cœur de bourg Coulombs
Capital des emprunts
Opérations d'ordre
Résultat reporté

Dépenses Fonctionnement en euros

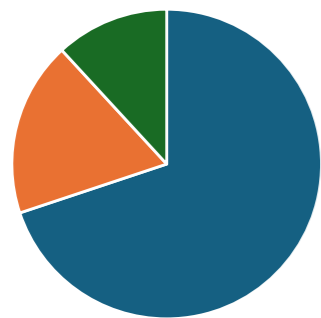


Charges à caractère général	192132,85 €
Charges de personnels	114417,57 €
Atténuation de produits	10848,00 €
Charges de gestion courante	110276,96 €
Charges financières	10334,03 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	15618,07 €

Total : 453627,48 €

Fournitures, entretien, locations, assurances, fêtes et cérémonies, tél,
affranchissements, participation urbanisme, taxes foncières
Salaires et charges sociales
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
Indemnités élus et charges sociales, SDIS, SDEC, subventions associations
Intérêts des emprunts
Contentieux
Amortissements

Recettes Investissement en euros

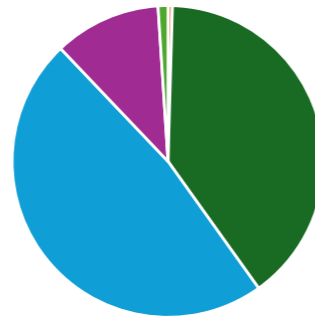


Subventions d'investissement	398347,44 €
Dotations, fonds divers et résultat	104092,51 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	67528,58 €

Total : 569968,53 €

Subventions reçues
Remboursement TVA, taxe d'aménagement
Amortissements

Recettes Fonctionnement en euros



Atténuation de charges	100,00 €
Produits des services, du domaine et ventes	2164,77 €
Impôts et taxes	198092,03 €
Dotations et participations	238509,98 €
Autres produits de gestion courante	55309,81 €
Produits exceptionnels	5130,33 €

Total : 499306,92 €

Remboursement charges sociales
Concessions cimetières, occupation domaine public
Impôts et taxes
Dotations
Locations
Remboursements contentieux

Budget Primitif 2024 voté le 19 Février 2024

Dépenses d'investissement :	1535094,17 €	Dépenses de fonctionnement :	518567,40 €
Recettes d'investissement :	1535094,17 €	Recettes de fonctionnement :	619518,52 €

Sommaire

- Actu du territoire p.2 – 3
 - Travaux de rénovation de la mairie et de ses abords
 - Autres travaux programmés
 - Lutte contre le frelon asiatique
 - Informations diverses
- Le budget p.4